



CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

HABITABLES 2017-2020

C N L R – 11 et 12 sept 2021

REGATE Fête du club



Grade : 5C - Code : CL

1. REGLES

- 1.4 Horaire et coefficient des marées à La Rochelle Pallice : BM 14h30 coeff 92 le samedi 11
BM 15h15 coeff 81 le dimanche 12

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Le signal d'avertissement de la première course chaque jour sera fait à [10 h 25], le samedi 11
A 9 h 55 le dimanche 12

8. LE PARCOURS SERA ANNONCE AVANT CHAQUE COURSE A L'ISSUE DE L'APPEL DES BATEAUX.

Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un (c'est une autre annexe des Instructions de course : [annexe PARCOURS](#))
Ce parcours sera rappelé ou modifié à la VHF au moins 15' avant le départ.

9. MARQUES

Marques de départ	Marques de dégagement	Marques de parcours	Marques d'arrivée
Babord bouée des minimes Tribord : bateau comité	éventuelle	Voir annexe balisage	Babord : Bouée des minimes

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera (bouée des minimes à laisser à babord et bateau comité à laisser à tribord). Bouée de dégagement éventuelle avec avertissement VHF par le CC
11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
11.4 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.
Parmi d'autres modalités, une procédure de départ au lièvre pourra être choisie.

13. L'ARRIVEE

- 13.1 Sauf décision différente du comité, la ligne d'arrivée est matérialisée par la bouée W Minimes à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et la pointe du phare du Bout du Monde à laisser à tribord.
13.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée

18. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

18.1 CANAL VHF 6

18.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

18.1b Emargement par appel VHF des bateaux et des équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

18.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit signaler au comité de course aussitôt que possible, par VHF.

Arbitres désignés : Béatrice COLOMB Président du comité de course - tél : 06.18.41.20.70